

Section <b>Généralités</b>	Nombre de pages <b>1</b>
Titre <b>Transfert ou vente d'itinéraires ou d'entreprises de transport scolaires</b>	Date d'entrée en vigueur <b>Le 1<sup>er</sup> février 2012</b>

<b>Énoncé</b>	Le CTSE est informé de tout transfert ou toute vente d'itinéraire d'entreprise de transport. Le Consortium en informe à son tour les conseils scolaires membres.
---------------	--

Dates de révision :  
30 janvier 2012